

LE MOT DU PRÉSIDENT *

* La rédaction de ce texte a été finalisée au 30 juin 2024.



En 2023, la zone euro a connu une forte réduction de l'inflation globale. Alors qu'en 2022 la variation moyenne des prix à la consommation – telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) – s'élevait en moyenne à 8,4%, la hausse de l'IPCH s'est établie à 5,4% en moyenne en 2023. Le processus de désinflation a progressé dans le courant de l'année 2023, l'inflation revenant à 2,9% en glissement annuel en décembre 2023.

Le recul de l'inflation globale observé en 2023 reflète deux développements principaux. Premièrement, la dissipation des fortes hausses des prix de l'énergie enregistrées en 2022 suite à la guerre injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine ainsi que des étranglements mondiaux au niveau de l'offre. Deuxièmement, le Conseil des gouverneurs a réaffirmé sa détermination à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au sein de la zone euro au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Il a continué d'augmenter les taux directeurs de la Banque centrale européenne

(BCE), relevant le taux de la facilité de dépôt de 2 % fin 2022 à 4 % en septembre 2023. Tandis qu'au cours du dernier trimestre 2023 le Conseil des gouverneurs a observé une amélioration des perspectives d'inflation, l'inflation sous-jacente restait toutefois élevée et persistante. Les tensions d'origine interne sur les prix, ressortant notamment de la croissance soutenue des coûts unitaires de main-d'œuvre, ont remplacé les tensions extérieures en tant que principaux déterminants de l'inflation.

Même si les délais et la vigueur de la transmission à l'économie réelle demeuraient incertains, le resserrement de la politique monétaire s'est transmis vigoureusement aux conditions monétaires et de financement dans la zone euro et s'est progressivement répercuté sur l'ensemble de l'économie. Le PIB en volume de la zone euro a augmenté de 0,5 % en 2023, après une hausse de 3,4 % en 2022. Ce ralentissement de la croissance en 2023 était largement imputable aux répercussions économiques de la guerre contre l'Ukraine. Bien que le resserrement des taux directeurs se transmettait vigoureusement à l'activité économique, le marché du travail a relativement bien résisté.

L'incertitude quant aux perspectives macro-économiques de la zone euro – dans un contexte de risques géopolitiques accrus et de tensions sur les marchés financiers en provenance de pays n'appartenant pas à la zone euro – a souligné la nécessité d'une approche s'appuyant sur les données pour déterminer le niveau et la durée appropriés de la restriction appliquée par le Conseil des gouverneurs lors de ses décisions relatives aux taux directeurs. Grâce à l'action résolue du Conseil des gouverneurs, les anticipations d'inflation à long terme sont restées ancrées autour de la cible de 2 %.

LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN 2023

En décembre 2022, le Conseil des gouverneurs avait estimé que les taux d'intérêt devaient encore être augmentés sensiblement à un rythme régulier, afin d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme. En début de 2023, l'inflation globale dans la zone euro s'établissait à 8,6 % en glissement annuel, toujours proche de son pic de 10,6 % enregistré en octobre 2022. Ainsi, le Conseil des gouverneurs a relevé les trois taux directeurs de 50 points de base lors de sa réunion de février. Compte tenu des tensions inflationnistes sous-jacentes, le Conseil des gouverneurs a également exprimé son intention de relever les taux directeurs de 50 points de base supplémentaires lors de sa réunion de mars et annoncé qu'il évaluerait ensuite la trajectoire future de la politique monétaire. Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs devait progressivement réduire l'inflation en freinant la demande et en prévenant le risque d'une augmentation durable des anticipations d'inflation.

En décembre 2022, le Conseil des gouverneurs avait également examiné des principes en vue de la normalisation des titres détenus par l'Eurosystème à des fins de politique monétaire. Il avait annoncé qu'à partir de début mars 2023 l'Eurosystème ne réinvestirait pas la totalité des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance détenus au titre du programme d'achats d'actifs (*Asset purchase*

programme, APP) et que le portefeuille de l'APP serait réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme serait ajusté au fil du temps. Lors de sa réunion de février, le Conseil des gouverneurs a communiqué les modalités précises de la réduction du portefeuille de l'APP, y compris l'orientation des réinvestissements en obligations d'entreprises vers les émetteurs affichant de meilleures performances climatiques. Cette stratégie vise, dans le cadre du mandat de la BCE, à mieux tenir compte du risque financier lié au climat dans le bilan de l'Eurosystème et à décarboner progressivement les avoirs en obligations d'entreprises, conformément à l'objectif secondaire de la BCE de soutenir les politiques économiques générales dans l'UE.

En mars, suite aux turbulences en provenance de pays n'appartenant pas à la zone euro, les tensions sur les marchés financiers se sont accrues. En suivant attentivement les tensions sur les marchés, le Conseil des gouverneurs s'est tenu prêt à prendre les mesures nécessaires pour préserver la stabilité des prix et contribuer à la stabilité financière dans la zone euro.

Les projections macroéconomiques de mars, finalisées avant l'émergence de ces tensions, suggéraient que l'inflation devait rester trop forte pendant une trop longue période. Le Conseil des gouverneurs a pris la décision d'augmenter une nouvelle fois de 50 points de base les trois taux d'intérêt directeurs. Alors que le secteur bancaire de la zone euro, résilient et disposant de positions de capital et de liquidité solides, a bien résisté aux tensions, les turbulences cependant ont renforcé l'incertitude entourant les perspectives macro-économiques de la zone euro et ont mis en valeur la nécessité d'une approche s'appuyant sur les données pour les décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux taux d'intérêt.

En mars, le Conseil des gouverneurs a également clarifié sa « fonction de réaction », en expliquant que ses décisions relatives aux taux directeurs seraient guidées par trois critères, à savoir les perspectives d'inflation compte tenu des données économiques et financières disponibles, la dynamique de l'inflation sous-jacente et la vigueur de la transmission de la politique monétaire.

Au fil de l'année, l'inflation globale ralentissait mais les tensions sous-jacentes sur les prix demeuraient fortes. Ainsi, le Conseil des gouverneurs a relevé les taux d'intérêt directeurs de 25 points de base lors de sa réunion de mai. Alors que les taux d'intérêt directeurs demeureraient le principal instrument pour définir l'orientation de sa politique monétaire, en même temps le Conseil des gouverneurs a annoncé qu'il poursuivait la réduction du portefeuille de l'APP à un rythme mesuré et prévisible et prévoyait de mettre fin en juillet aux réinvestissements au titre de l'APP.

En juin, les services de l'Eurosystème ont révisé à la hausse leurs projections relatives à l'inflation hors énergie et produits alimentaires, en particulier pour 2023 et 2024. Reflétant son évaluation actualisée des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire, le Conseil des gouverneurs a relevé les taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a confirmé qu'il mettra un terme aux réinvestissements dans le cadre de l'APP à compter de juillet 2023. En juin, les établissements bancaires ont également remboursé le montant le plus important au titre des fonds empruntés dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III). L'excédent de liquidité a diminué de manière significative, sans toutefois entraver la transmission harmonieuse des ajustements des taux directeurs.

Entre juin et juillet, les évolutions observées ont conforté l'anticipation selon laquelle l'inflation reculerait sur le restant de l'année 2023, mais demeurerait supérieure à l'objectif pendant une période prolongée. Si certaines mesures de l'inflation sous-jacente commençaient à s'atténuer, en juillet l'inflation hors énergie et produits alimentaires (5,5 % en glissement annuel) était toujours proche de son pic historique (5,7 %) enregistré en mars 2023. Reflétant son évaluation des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire, le Conseil des gouverneurs a relevé les trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base.

Lors de sa réunion de juillet 2023, le Conseil des gouverneurs a également décidé de fixer la rémunération des réserves obligatoires à 0 % afin de préserver l'efficacité de la politique monétaire en conservant le degré de contrôle sur son orientation et en assurant la pleine transmission des décisions relatives aux taux d'intérêt aux marchés monétaires. Dans le même temps, cette décision a permis d'améliorer l'efficacité de

la politique monétaire à travers la réduction du montant global d'intérêts devant être payés sur les réserves détenues auprès de la banque centrale pour mettre en œuvre l'orientation appropriée.

Alors que l'inflation globale continuait de ralentir à 4,3 % en glissement annuel, en septembre, les tensions sous-jacentes sur les prix restaient fortes. Les projections macroéconomiques de septembre suggéraient que l'inflation devrait toujours rester trop forte pendant une trop longue période. Afin de soutenir les progrès vers son objectif, le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. En même temps, il a annoncé que, sur la base de son évaluation actuelle, le Conseil des gouverneurs considérait que les taux d'intérêt directeurs avaient atteint des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, contribueraient fortement au retour au plus tôt de l'inflation au niveau de l'objectif de 2 % à moyen terme.

Au dernier trimestre de 2023, l'inflation globale est tombée en dessous de 3 % en glissement annuel. Alors que les tensions sur les prix intérieurs restaient soutenues, reflétant principalement une croissance dynamique des coûts unitaires de main d'œuvre, le ralentissement de l'inflation sous-jacente s'est poursuivi. En octobre, les informations disponibles confirmaient globalement l'évaluation précédente des perspectives d'inflation à moyen terme. Le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés les trois taux d'intérêt directeurs.

Selon les projections établies par les services de l'Eurosystème en décembre, l'inflation devait reculer graduellement au cours de l'année 2024, avant de se rapprocher de l'objectif de 2 % en 2025. Par comparaison avec les projections de septembre, les perspectives d'inflation ont été revues à la baisse pour 2023 et plus encore pour 2024. Le Conseil des gouverneurs a donc décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs.

En décembre, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'avancer la normalisation du bilan de l'Eurosystème. Au cours du premier semestre 2024, il entendait poursuivre le réinvestissement intégral des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*Pandemic emergency purchase programme*, PEPP). Il prévoit de réduire le portefeuille du PEPP de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au second semestre de l'année. Le Conseil des gouverneurs entendait mettre un terme aux réinvestissements dans le cadre du PEPP fin 2024.

Au cours de l'année 2023, le Conseil des gouverneurs aura donc relevé les taux directeurs de 200 points de base, portant les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal à respectivement 4,00%, 4,50 % et 4,75%.

Conforme à son orientation globale, le Conseil des gouverneurs a également accéléré la normalisation du bilan de l'Eurosystème initiée en 2022. A la fin de l'année 2023, le bilan de l'Eurosystème a atteint 6 900 milliards d'euros, marquant ainsi une diminution de plus de 1 000 milliards d'euros sur une année et de près de 2 000 milliards d'euros par rapport à son pic enregistrée au milieu de l'année 2022.

Par ailleurs, en 2023, la BCE a poursuivi la suppression progressive, initiée en 2022, de ses mesures d'assouplissement des garanties introduites en réponse à la pandémie, et la notation de crédit de la République hellénique a été relevée au niveau bien notée (*investment-grade*).

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Depuis décembre 2023 le taux d'inflation a continué de ralentir. Sur la base de son évaluation des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la vigueur de la transmission de la politique monétaire, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE lors de ses trois premières réunions de politique monétaire de l'année 2024.

Les dernières projections établies par les services de l'Eurosystème en juin 2024 prévoient que l'inflation globale s'établira en moyenne à 2,5 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. S'agissant de l'évolution des prix hors énergie et produits alimentaires, les services de l'Eurosystème tablent sur une hausse moyenne de 2,8 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 2,0 % en 2026.

Alors que les tensions sur les prix d'origine interne restent fortes et l'inflation devrait rester supérieure à l'objectif pendant une grande partie de l'année prochaine, les perspectives d'inflation se sont nettement améliorées par rapport à septembre 2023, moment depuis le Conseil des gouverneurs a maintenu les taux directeurs au même niveau. L'inflation sous-jacente s'est également modérée, renforçant les signaux d'atténuation des tensions sur les prix, et les anticipations d'inflation ont diminué sur tous les horizons.

Sur la base de son évaluation actualisée des trois critères précédemment évoqués, le Conseil des gouverneurs a décidé d'abaisser les trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base lors de sa réunion de juin 2024 (à respectivement 3,75 %, 4,25 % et 4,50 % pour les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal).

Déterminé à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme, le Conseil des gouverneurs a souligné qu'il conservera les taux directeurs à un niveau suffisamment restrictif, aussi longtemps que nécessaire, pour atteindre cet objectif. Le Conseil des gouverneurs maintiendra une approche s'appuyant sur les données pour déterminer de manière appropriée, réunion par réunion, le degré et la durée de cette orientation restrictive. Ainsi, le Conseil des gouverneurs ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière.

Le Conseil des gouverneurs a également confirmé, lors de sa réunion en juin 2024, qu'il réduira le portefeuille de titres détenus par l'Eurosystème dans le cadre du PEPP de 7,5 milliards d'euros par mois, en moyenne, au second semestre de l'année 2024 et que les modalités de réduction de ce portefeuille seront globalement conformes à celles qui sont appliquées pour l'APP.

L'EURO NUMÉRIQUE

Au niveau de l'Eurosystème, la phase d'étude d'un projet d'euro numérique (*Central Bank Digital Currency, CBDC*) s'est terminée à l'automne 2023. La phase d'étude devait permettre de définir les fonctionnalités d'un éventuel euro numérique, d'en élaborer un prototype et d'effectuer une étude de marché afin de s'assurer que ce nouveau moyen de paiement convienne au mieux aux attentes des citoyens, des entreprises et des intermédiaires financiers.

Le Conseil des gouverneurs a analysé les résultats de la phase d'étude en automne 2023 et a décidé d'entrer dans la prochaine phase du projet, qui est la phase de préparation visant à définir les solutions techniques ainsi que les modalités de fonctionnement d'un éventuel euro numérique. Cette phase durera deux ans. Aucune décision sur un lancement d'un euro numérique ne sera prise avant l'adoption d'une législation européenne en la matière.

Avec l'introduction d'un euro numérique, les citoyens auraient la possibilité, s'ils le désirent, de détenir de la monnaie de banque centrale non plus seulement sous forme de billets de banque centrale, comme actuellement, mais également sous forme d'un portefeuille numérique en monnaie de banque centrale qui pourrait être utilisable en ligne mais également hors ligne. Dans chacun de ces deux domaines d'utilisation, de hauts niveaux de confidentialité et de protection de la vie privée seraient assurés. De fait, lors des paiements en ligne un euro numérique permettrait aux citoyens de bénéficier d'une protection plus élevée en matière de vie privée que celle offerte par les solutions commerciales actuelles. L'étendue des informations dont les banques centrales auraient connaissance serait extrêmement limitée. En outre, l'inclusion financière numérique serait un principe clé de l'euro numérique.

La BCL participe à la *High Level Task Force* mise en place par le Conseil des gouverneurs pour mener à bien les différentes phases du projet.

En parallèle du projet d'euro numérique, l'Eurosystème s'est également penché sur la question d'une nouvelle monnaie numérique de banque centrale interbancaire servant à des règlements sur des infrastructures basées sur des DLT (*distributed ledger technologies*). En avril 2023, le Conseil des gouverneurs a annoncé la mise en place d'un groupe de travail qui a pour mission d'explorer les modalités et l'opportunité d'une telle monnaie numérique de banque centrale interbancaire.

Cette initiative consiste en des travaux exploratoires se déroulant au cours de l'année 2024.

LES BILLETS DE BANQUE EN EUROS

Pour les citoyens européens, les espèces restent le moyen de paiement le plus fréquemment utilisé. Une nette majorité de citoyens de la zone euro considérant qu'il est important d'avoir la possibilité de payer en espèces, l'Eurosystème vise à garantir un accès effectif aux billets de banque centrale et à veiller à leur acceptation.

Un autre sujet important au niveau européen est le développement durable. En 2023, l'Eurosystème a ainsi réalisé un exercice visant à mesurer l'empreinte environnementale des billets en euros (*Product Environmental Footprint*), qui prend en compte leur cycle de vie complet couvrant la production, la distribution et l'élimination des billets. L'utilisation de coton durable pour la fabrication du papier fiduciaire a réduit l'impact environnemental des billets en euros de près de 50 %. D'autres réductions sont prévues et des activités de recherche et développement approfondies sont en cours pour identifier des méthodes alternatives d'élimination des billets de banque arrivés en fin de vie, telles que leur réutilisation dans d'autres produits.

Dans le cadre de la préparation d'une nouvelle série de billets, l'Eurosystème mène des travaux en vue de maintenir, comme cela a été le cas en 2023, leur haute résistance à la contrefaçon. Afin de garantir que le point de vue des Européens soit pris en compte lors de la conception de la nouvelle série de billets, le public a été consulté tout au long de la première phase du processus de refonte. Sur la base des résultats de deux consultations publiques organisées au cours de l'été 2023, le Conseil des gouverneurs de la BCE a sélectionné comme thèmes possibles d'une future série de billets euro, « la culture européenne » ainsi que « les rivières et les oiseaux ». En 2026, une décision est attendue quant au graphisme final de la future série de billets et quant au moment de la produire et de l'émettre.

LE VERDISSEMENT DES ACTIVITÉS DE BANQUE CENTRALE ET LES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

La BCL continue de prendre des mesures pour améliorer sa réponse aux risques climatiques et environnementaux. Elle a mis en place une comitologie interne « verte » afin d'assurer une coordination efficace sur les sujets liés au climat. La structure se compose d'un groupe de pilotage sur le climat et de quatre centres de compétence. Le groupe de pilotage sur le climat fournit des orientations stratégiques aux quatre centres de compétence, qui rassemblent les experts de l'ensemble de la BCL travaillant sur des sujets liés au climat et à l'environnement.

En outre, la BCL soutient et contribue aux efforts plus larges de l'Eurosystème et du Mécanisme de surveillance unique (MSU) en matière de climat, inscrits dans la revue stratégique de la BCE et le plan d'action relatif au climat. En janvier 2024, la BCE a publié son plan pour le climat et la nature 2024-2025, qui identifie trois nouveaux domaines d'action qui guideront ses actions au cours des deux prochaines années. Le premier domaine d'action porte sur les défis liés à la transition vers une économie verte. Le deuxième domaine d'action vise à répondre à l'impact physique croissant du changement climatique en accédant à des données de haute qualité et en explorant davantage la manière d'intégrer les impacts physiques du changement climatique dans les scénarios climatiques ainsi que dans le cadre analytique utilisé pour les projections macroéconomiques. Pour la première fois, le plan inclut l'engagement d'analyser les questions liées à la nature en tant que troisième domaine d'action.

La coopération et la coordination internationales sont essentielles pour parvenir à une économie nette zéro et minimiser les risques liés au changement climatique. Dans ce contexte, la BCL participe à différents forums européens et internationaux pour faire avancer les travaux et la compréhension collective des risques environnementaux tels que le changement climatique. La BCL est membre du Réseau des banques centrales et des autorités de surveillance pour l'écologisation du système financier (NGFS) depuis septembre 2018. Établi en tant que coalition de banques centrales et de superviseurs financiers, le NGFS vise à renforcer les efforts collectifs en faveur de l'écologisation du système financier en menant des travaux analytiques et en fournissant des cadres de référence communs.

En juin 2024, la BCL a publié son deuxième rapport sur l'impact climatique de ses portefeuilles hors politique monétaire.

L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

En 2023, les services de la BCL ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie Vision 2020 relative aux infrastructures de marché, qui comporte trois projets : TIPS¹, Target Consolidation et ECMS², impactant sensiblement les contreparties de l'Eurosystème.

TIPS ayant été mis en production en novembre 2018, le rôle de la BCL en 2023 a consisté à soutenir les opérations courantes.

2023 a été une année clé pour le volet TARGET Consolidation, qui a été mis en production en mars 2023. A cette date, la nouvelle plateforme T2 a remplacé TARGET2, ce qui a eu un impact important sur la communauté bancaire luxembourgeoise puisque désormais chaque contrepartie détient au moins un compte sur T2³. La BCL a également continué à œuvrer au troisième projet, ECMS, qui offrira, dès novembre 2024, un système unique de gestion des actifs remis en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème.

LES PAIEMENTS INSTANTANÉS

Le 26 février 2024, le Conseil de l'UE a adopté le règlement mettant en œuvre l'obligation des prestataires de services de paiements de fournir des services de paiements instantanés au même tarif que les virements conventionnels. Les paiements instantanés permettent de transférer, par virement, des fonds du donneur d'ordre au bénéficiaire en moins de 10 secondes. Ce règlement affectera différents acteurs à différents moments selon la licence sous laquelle ils opèrent et selon la devise en question. Les établissements de crédit de la zone euro devront être à même de recevoir des paiements instantanés en euro pour leurs clients neuf mois après l'entrée en vigueur dudit règlement en date du 8 avril 2024. Dix-huit mois après la publication de ce règlement ces banques devront être à même d'émettre pour leurs clients des paiements instantanés. A partir de ce moment, les établissements de crédits devront aussi offrir un service de vérification du bénéficiaire autant pour les virements instantanés que pour les virements conventionnels. Ce service de vérification du bénéficiaire réduira la fraude en permettant au donneur d'ordre de s'assurer que le bénéficiaire tel qu'identifié par le compte IBAN est bien la personne ou l'entité vers laquelle le donneur d'ordre veut effectuer un paiement.

L'Eurosystème soutiendra ce développement grâce à la plateforme TIPS opérée depuis novembre 2018.

LE 25^e ANNIVERSAIRE DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

L'année 2023 a marqué le 25^e anniversaire de la BCL créée, tout comme la BCE, le 1^{er} juin 1998.

Avant l'introduction de l'euro et depuis 1935, une succursale de la Banque nationale de Belgique existait au Luxembourg, mais aucune politique monétaire active n'était conduite par le pays. La création d'une banque centrale à part entière a eu lieu par la loi du 22 avril 1998, qui stipulait que l'Institut monétaire luxembourgeois (IML), créé en 1983, deviendrait la banque centrale luxembourgeoise dès la mise en place du Système européen de banques centrales (SEBC), rassemblant les banques centrales nationales de l'Union européenne et la BCE, conformément au Traité de Maastricht signé en 1992.

La BCL a, depuis sa création, rempli avec succès ses missions. Elle se présente aujourd'hui comme un centre de compétence, voire d'excellence, œuvrant dans l'intérêt général et dont la performance génère la confiance du public.

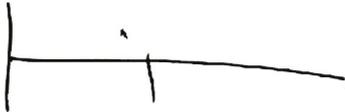
¹ En anglais, *Target Instant Payment Settlement*.

² En anglais, *Eurosystem Collateral Management System*.

³ Le nouveau système T2 partage des composants avec TARGET2-Securities (T2S), justifiant l'appellation retenue pour ce projet. T2 opère aujourd'hui de manière consistante dans chaque banque centrale de l'Eurosystème. Toutes les banques de la place détiennent désormais un compte sur le composant *Central Liquidity Management* de T2 tandis que les participants directs détiennent en sus un compte sur le composant *Real Time Gross Settlement*.

CONCLUSION

Au 31 décembre 2023, la BCL employait 458 personnes, représentant 413 équivalents temps plein et 25 nationalités. Ainsi, pour conclure, je souhaiterais remercier chaleureusement, au nom de la Direction, les agents de la BCL pour leur engagement tout au long de l'année 2023. Les agents ont rempli leurs nombreuses tâches, qui ne cessent de s'approfondir et de se multiplier, avec professionnalisme afin de faire progresser notre institution nationale et européenne.



Gaston Reinesch